



BERNARD MONTAGNES O.P., *Le Père Cormier et le couvent des Jacobins de Toulouse*, in «Archivum Fratrum Praedicatorum» (ISSN 0391-7320), 77, (2007), pp. 285-304.

Url: https://heyjoe.fbk.eu/index.php/afp

Questo articolo è stato digitalizzato della Biblioteca Fondazione Bruno Kessler. in collaborazione con l'Institutum Historicum Ordinis Praedicatorum all'interno del portale HeyJoe - History, Religion and Philosophy Journals Online Access. HeyJoe è un progetto di digitalizzazione di riviste storiche, delle discipline filosofico-religiose e affini per le quali non esiste una versione elettronica.

This article was digitized by the Bruno Kessler Foundation Library in collaboration with the Institutum Historicum Ordinis Praedicatorum as part of the HeyJoe portal - History, Religion, and Philosophy Journals Online Access. HeyJoe is a project dedicated to digitizing historical journals in the fields of philosophy, religion, and related disciplines for which no electronic version exists.







### Nota copyright

Tutto il materiale contenuto nel sito HeyJoe, compreso il presente PDF, è Creative rilasciato sotto licenza Attribuzione-Non Commons commerciale-Non opere derivate 4.0 Internazionale. Pertanto è possibile liberamente scaricare, stampare, fotocopiare e distribuire questo articolo e gli altri presenti nel sito, purché si attribuisca in maniera corretta la paternità dell'opera, non la si utilizzi per fini commerciali e non la si trasformi o modifichi

### Copyright notice

All materials on the HeyJoe website, including the present PDF file, are made available under a Creative Commons Attribution-NonCommercial-NoDerivatives 4 N International License. You are free to download, print, copy, and share this file and any other on this website, as long as you give appropriate credit. You may not use this material for commercial purposes. If you remix, transform, or build upon the material, you may not distribute the modified material.





# LE PÈRE CORMIER ET LE COUVENT DES JACOBINS DE TOULOUSE

#### PAR BERNARD MONTAGNES OP

Je me propose de traiter du Père Cormier, premier prieur de la province de Toulouse rétablie en 1865, et d'une affaire dont il a eu à s'occuper à Toulouse de 1865 à 1870, celle de l'acquisition des Jacobins. Mon but est de faire découvrir, à travers la manière dont il a conduit cette négociation, la personnalité humaine et spirituelle de ce prieur provincial maintenant béatifié, depuis le 20 novembre 1994.

Henri-Marie Cormier est né à Orléans le 8 décembre 1832. Il est d'un tempérament plus placide que celui des méridionaux, qui s'impatientent parfois de ses lenteurs. Le P. Cormier en plaisantait volontiers. Sa formation première est exclusivement cléricale, du petit au grand séminaire, jusqu'à l'ordination presbytérale, le 17 mai 1856. Un mois plus tard, le 28 juin, il entre dans l'Ordre, au couvent de Flavigny, dans l'unique province de France, où il devient le fr. Hyacinthe-Marie. Il n'a pas encore tout à fait vingt-quatre ans. En 1857, après le noviciat et la profession (temporaire, par exception), il est amené à Rome par le Père général Jandel, qui en fait son secrétaire, puis l'affecte à la formation des novices (à la Quercia, à Sainte-Sabine, à Corbara, où en 1861, il est à la fois prieur et maître des novices). En 1862, le P. Jandel érige la province de Lyon à laquelle il attribue le couvent de Corbara, en vertu de quoi Cormier devient membre de la province de Lyon. C'est à Corbara, en 1865 que le P. Jandel vient le chercher pour le placer à la tête de la nouvelle province de Toulouse rétablie le 4 juillet 1865. Institué prieur provincial par Me Jandel le 17 octobre suivant, Cormier arrive à Marseille le 22 octobre et entre en charge le lendemain 23. Il n'avait pas encore tout à fait trente-trois ans. De 1865 à 1891, pendant vingt-six ans, il exerce toutes les charges de gouvernement dans la province, soit comme prieur provincial (trois fois), soit comme prieur conventuel. La suite de sa vie se déroule à Rome de 1891 à 1916, pendant vingtsept ans, d'abord comme assistant français, puis procureur général et enfin maître de l'Ordre.

Revenons à Toulouse et aux Jacobins. En 1792, après l'éviction de la communauté dominicaine, l'église des Jacobins avait été désignée comme siège d'une paroisse, puis, l'église des Chartreux devenant paroisse à la place de celle des Dominicains, celle-ci était devenue oratoire de la paroisse Saint-Pierre. Pourtant ce décret du 12 mai 1792 fut impuissant à la protéger contre les envahissements qu'elle allait subir. «L'administration de la Guerre s'empressa de profiter de cet abandon pour ordonner le casernement des troupes dans le couvent, et il finit bientôt par envahir l'église elle-même, pour la transformer en quartier de cavalerie<sup>1</sup>». Si bien qu'en dépit d'un décret du 23 mars 1810 qui abandonnait à la commune en toute propriété l'ensemble des Jacobins, au bout de soixante ans d'occupation par l'armée, la Ville dut racheter les bâtiments. Entre temps le génie militaire avait procédé en 1847 à des dégradations du monument bien que classé monument historique en 1841 – pour l'adapter à ses nouvelles fonctions. Dès 1854, des négociations s'engagèrent entre la Ville et le ministère de la Guerre, qui acceptait de céder les locaux des Jacobins moyennant un dédommagement de 500.000 F et la cession de terrains dans le quartier de Lascrozes. Il était prévu que la Ville entrerait en possession des Jacobins le 31 décembre 1864. Ouelle nouvelle destination donnerait-on alors du monument?

Trois hypothèses ont été envisagées: 1. y loger les facultés universitaires (y compris une faculté de théologie²) et la bibliothèque de la ville, l'église étant de toute façon rendue au culte: c'est l'hypothèse la plus sérieuse, présentée au conseil municipal du 10 février 1855 et adoptée par une délibération du 7 avril suivant (rapport Cazes et architecte Bonnal); 2. y transférer le musée des Augustins, projet dont Cormier a été avisé par l'archevêque Desprez, lequel, rapporte Cormier à Jandel le 28 novembre 1865³, «nous a dit qu'on pensait à

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> A. Manavit, «Notice historique sur l'église des Dominicains de Toulouse, précédée de quelques faits sur saint Thomas d'Aquin», dans *Mémoires de la Société archéologique du Midi de la France*, t. VII, 1855, p. 109-174, article accompagné de deux lithographies: 1. le mausolée de S. Thomas d'Aquin, 2. le plan de l'église des Jacobins. Le texte de cet article a été réimprimé en une brochure de 72 pages, publiée sous le même titre, comme seconde édition, à Toulouse, en 1865. Vient ensuite la *Notice sur le couvent des Jacobins de Toulouse*, publiée anonymement par l'archiviste E. Roschach, Toulouse 1865, 110 pages.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Faculté de théologie (à rétablir) qu'on prévoyait de loger dans la partie ouest de l'église. Devant l'église on envisageait de placer trois statues, une de S. Dominique, encadrée à droite par S. Thomas, à gauche par Lacordaire. *L'Illustration du Midi*, 3<sup>e</sup> année, 1864, p. 194.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> AGOP XIII, 36082.

convertir notre église des Jacobins en musée. Quel malheur! Il cherchera à s'y opposer, mais il compte peu sur le succès.»; 3. s'en servir pour agrandir le lycée, installé dans l'ancien collège des Jésuites; ce sera, du reste, la solution finale adoptée après 1871.

Les Dominicains pouvaient-ils se désintéresser du sort de leur ancien couvent?

Déjà Lacordaire, venu pour la première fois à Toulouse en 1852 pour prêcher le 18 juillet à Saint-Sernin la translation du chef de saint Thomas d'Aquin, avait envisagé la possibilité d'un retour des Dominicains dans leur ville de fondation. «On travaillerait même à nous rendre notre ancienne église avec le couvent, mais c'est là l'avenir.» écrivait-il à Mme Swetchine le 24 juillet 1852. Dès lors l'établissement inauguré le 30 décembre 1853 au n° 14 de la rue Vélane, dans l'hôtel de Puymirol, c'est-à-dire le couvent Saint-Romain, garderait longtemps un caractère provisoire.

Cormier, en 1866, après un premier revers dans le procès intenté par le frère de Lacordaire pour s'emparer de tous les biens acquis par le Père Lacordaire, envisage que les Dominicains puissent perdre leur immeuble de la rue Vélane. Il écrit au P. Jandel, le 22 avril:

«Si nous étions dépouillés du couvent de Toulouse et que cela nous valût les Jacobins, ce serait une heureuse disgrâce. À propos de cela, le P. Delasplanes [son assistant, qui était originaire de Toulouse] me fait observer que si l'on transportait le musée actuel [des Augustins] aux Jacobins, le premier [les Augustins] serait mieux pour nous, comme église, comme local et comme centre, car, dit-il, les Jacobins sont assez mal entourés. Je lui ai répondu que, dans le cas d'une proposition (sauf la salubrité de la position) j'aimerais mieux prendre les Jacobins. Mais je doute que nous ayons l'embarras du choix<sup>4</sup>.»

Autant dire qu'il ne comptait alors nullement sur cette possibilité. En tout cas, ce *j'aimerais mieux prendre les Jacobins* révèle l'attachement de Cormier au patrimoine historique de l'Ordre à Toulouse, un attachement des Dominicains qui ne se démentait toujours pas dans les années 40, lorsque les Pères de la rue Espinasse

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Toutes les citations de la correspondance de Cormier sont tirées du copie de lettres du provincial Cormier (= CLC) conservé aux archives dominicaines de Toulouse (= ADT). ADT, CLC, I, 121.

publiaient une petite revue intitulée *La Vie dominicaine*, dont la première page de couverture représentait le cloître de Saint-Maximin et la quatrième de couverture la nef des Jacobins, accompagnée de cette légende: «Là où nos pères ont prié, chanté, prêché, les fils reviendront-ils?» On a encore envisagé les Jacobins en 1951 lorsqu'il a fallu chercher un site où implanter à Toulouse le *studium* de Saint-Maximin.

# La position du Père Cormier

Au départ, on l'a vu, le prieur provincial Cormier ne pouvait pas se désintéresser du sort de ce couvent historique qui avait connu des moments particulièrement glorieux, soit avec l'arrivée du corps de saint Thomas d'Aquin au XIV<sup>e</sup> siècle (28 janvier 1369), soit avec la réforme de Sébastien Michaelis au début du XVII<sup>e</sup> siècle.

# Première étape en 1868, au bout de trois ans de provincialat

Rétablir l'antique province de Toulouse, le première de l'Ordre, celle de la fondation par saint Dominique, constituait moins un simple dédoublement de la province de France que la difficile fondation d'une nouvelle province. Dans celle-ci, le couvent de Toulouse, qui était le plus ancien du Midi et qui était déjà bien établi depuis la fondation rue Vélane par Lacordaire en 1853-54, n'était pas la préoccupation prioritaire du provincial Cormier. Mais, au bout de trois ans, en octobre 1868, de Marseille où il réside et d'où il gouverne la province, voici qu'il s'enquiert confidentiellement auprès d'un des frères de Toulouse, celui qu'il sait le plus attaché aux souvenirs du passé, le P. André Pradel:

«Maintenant que nous sommes constitués, je me sens porté à m'occuper d'une manière spéciale du couvent de Toulouse. Pensezvous que les projets de la ville sur les Jacobins nous y fassent une position impossible? Car, si cette cause est désespérée, il faudrait penser à d'autres combinaisons (ceci entre nous)<sup>5</sup>.»

La question que se pose le provincial est celle-ci: pourrait-on quitter la rue Vélane pour s'établir aux Jacobins? Et, si on ne pou-

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> ADT, CLC, III, 221.

vait s'établir aux Jacobins, faudrait-il s'agrandir à la rue Vélane? Cela le 22 octobre 1868.

Aussitôt après un premier contact encourageant du P. Pradel avec le maire de Toulouse, – au cours de l'entretien avec lui il a même été question de replacer les reliques de saint Thomas dans sa belle église, – Cormier répond à Pradel douze jours plus tard, le 3 novembre:

«Vous espérez in spem contra spem [espérant contre toute espérance: Rm 4, 18]. La chose a besoin d'être mûrie. Il y a des difficultés contre l'opportunité et d'autres contre la possibilité, mais il y a aussi des raisons d'opportunité d'un ordre plus élevé et des chances de succès qu'il ne faut pas dédaigner. Si la chose est approuvée par les supérieurs, je suis sûr que votre dévouement ne fera pas défaut. Ouvrezvous en au P. Saudreau [prieur] qui, étant le chef de la communauté, doit être en ceci le principal agent. Il comprend parfaitement la grandeur de la chose, sans s'illusionner sur les difficultés. Je vous recommande le silence.

Pour moi, j'ai longtemps hésité. J'étais plutôt contraire. Maintenant quelque chose m'y porte et je me sentirais bien disposé à la seconder si elle est sagement réalisable<sup>6</sup>.»

Chez cet homme si pondéré, si accoutumé à peser le pour et le contre, si peu illuminé, le plus surprenant c'est ce mouvement intérieur qu'il confie, ce je me sens porté, ce quelque chose m'y porte.

Le même jour 3 novembre, selon sa conduite ordinaire de fils obéissant, Cormier recourt au P. Jandel, à qui il communique les informations recueillies par le P. Pradel auprès du maire de Toulouse.

«Il ne s'agit pas de démarches immédiates et qui ne seraient pas bien mûries. Mais avant de donner à ce projet mon attention, j'ai besoin d'avoir, pour lui, votre bénédiction. Je sais que vous ne voudrez pas, de si loin, entrer dans les détails de la chose, mais je vous prie de me dire si, dans le cas où l'acquisition pourrait se faire dans des conditions avantageuses, malgré l'inconvénient d'un changement de position, malgré l'infériorité relative du quartier nouveau et malgré les sacrifices bien longs qu'imposerait une restauration faite peu à peu, vous verriez de bon œil l'affaire entamée<sup>7</sup>.»

En réponse, le Père Jandel approuve, encourage et bénit le projet.

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> ADT, CLC, III, 235.

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> ADT, CLC, III, 234.

### Deuxième étape: le chapitre provincial de 1869

Au premier chapitre de la province de Toulouse, qui se réunit à Saint-Maximin le 17 avril 1869, le Père Cormier est élu (en fait postulé) prieur provincial. Les définiteurs, chargés selon les Constitutions d'alors de traiter toutes les affaires sous la présidence du provincial, sont le prieur de Toulouse (Saudreau), celui de Marseille (Mas), celui de Saint-Maximin (Pradel) et celui de Mazères (Garcenot).

Le 18 avril, le définitoire s'occupe de la seule affaire concernant le couvent de Toulouse. Le procès-verbal de la séance porte ceci: s'il est possible de reprendre possession de «l'antique et vénérable couvent des Jacobins qui, par ses souvenirs historiques, est une des grandes gloires de notre Ordre et le plus beau fleuron de la province de Toulouse», que le président [Cormier], comme mandataire du définitoire, agisse auprès de qui de droit et prenne les moyens pour exécuter ce projet.. «Ce mandat est voté à l'unanimité.»

Dans les Actes du chapitre, la commission donnée au provincial, est ainsi libellée:

«Afin d'honorer saint Thomas d'Aquin, dont l'admirable doctrine illustre notre Ordre et l'Église universelle, et pour replacer ses reliques, trésor inestimable de notre province, là où elles étaient vénérées jadis, selon le vœu de tout l'Ordre et aussi celui du saint docteur lui-même, puisqu'il désirait reposer après sa mort parmi ses frères, — nous confions au provincial le soin d'entreprendre, espérant contre toute espérance (Rm 4, 18), la tâche difficile (arduum negotium) de reprendre possession des saintes reliques en même temps que de l'église [des Jacobins] dans laquelle elles étaient placées et, si Dieu veut, de mener cette entreprise à son accomplissement.»

De cette manière, le chapitre accorde la priorité au retour des reliques de saint Thomas parmi ses frères. Mais, quant à la réalisation, c'est, bien entendu, la possession de l'église, propriété de la Ville, qui venait en premier et qui conditionnait la possession des reliques, déposées à Saint-Sernin depuis le 11 juin 1791.

Désormais l'affaire des Jacobins est officielle pour la province. Aussi le provincial, sans traîner, engage les pourparlers avec le maire Filhol<sup>8</sup>, par lettres d'abord (au nombre de dix entre le 11 mai 1869

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup> Édouard Filhol (1814-1883), chimiste, professeur à l'École de Médecine, puis à la Faculté des Sciences, élu correspondant de l'Académie des Sciences en 1865, maire de Toulouse de 1867 à 1870.

et le 3 juin 1870), par rencontres personnelles ensuite (en août une fois et en décembre 1869 deux fois).

Dès le 11 mai, Cormier écrit au maire pour savoir si la ville consentirait à une cession totale ou partielle, et quel serait le prix de l'acquisition.

«Notre chapitre provincial réuni dernièrement à Saint-Maximin m'a chargé de faire auprès de vous des démarches au sujet de notre rentrée en possession de l'ancien couvent des Jacobins. J'espère que vous daignerez y faire bon accueil et appuyer le projet de votre influence; d'autant plus que si notre retour dans notre ancienne église doit être pour nous une source de consolations bien légitimes, ce doit être aussi, à mon avis, un honneur pour la ville de Toulouse que de voir revivre un de ses monuments les plus remarquables et un de ses souvenirs les plus glorieux<sup>9</sup>.»

N'ayant pas reçu de réponse, Cormier revient à la charge le 24 mai, en répondant à une difficulté prévisible touchant son statut personnel de religieux appartenant à une institution non autorisée officiellement.

«La difficulté, pour un conseil municipal, de traiter avec des religieux est sans fondement, car il ne considère en nous que la qualité de citoyen, avec tous les bénéfices et les charges qu'elle entraîne. C'est ainsi que nous avons traité avec l'administration de la ville de Paris et celle de la ville de Poitiers, lors de l'érection de nos couvents en ces deux localités. Une partie du terrain nous a été vendue par l'une et l'autre de ces deux villes. Les contrats étaient parfaitement en règle et nous continuons à leur faire honneur<sup>10</sup>.»

Ce même point de vue reviendra dans la demande officielle qui sera présentée au maire le 25 mars 1870:

«3° L'acquisition se fera au nom d'une Société civile [de S. Thomas d'Aquin] établie pour la restauration, pour la conservation et pour le service religieux du monument des Jacobins, société qui sera légalement constituée et enregistrée préalablement à la présente acquisition<sup>11</sup>.»

<sup>&</sup>lt;sup>9</sup> ADT, CLC, III, 393.

<sup>&</sup>lt;sup>10</sup> ADT, CLC, III, 402.

<sup>11</sup> ADT, CLC, IV, 211.

Dans une lettre jointe, Cormier explique pourquoi:

«Je me présente pour le compte d'une Société civile parce que c'est, en réalité, comme simples citoyens, contribuant aux charges communes et bénéficiant aussi du droit commun, que nous nous présentons. Le but même de la société, qui intéresse les beaux-arts en même temps que la religion catholique, en fait une oeuvre intéressante pour le public et surtout pour la ville de Toulouse<sup>12</sup>.»

Entre les deux lettres au maire, Cormier écrivait le 21 mai au P. Jandel:

«Je recommande à vos prières toutes nos entreprises, spécialement celle du couvent Saint-Thomas à Toulouse, qui me paraît bien belle, si Dieu veut la bénir. 13»

Ce n'est donc pas pour lui un fardeau accablant mais une tâche exaltante. Mais c'est seulement au début d'août qu'il peut se rendre à Toulouse afin d'y rencontrer le maire et de visiter enfin les Jacobins. Son goût pour l'art en même temps que son attachement au passé dominicain sont alors comblés.

«Je vous prie, Monsieur le maire, lui écrit-il le lendemain de l'entrevue, de vouloir bien prendre en main et pousser activement l'affaire que j'ai eu l'honneur de vous soumettre. Je vous prie de la traiter non seulement avec votre conscience d'administrateur, mais avec votre intelligence d'homme de lettres et avec votre cœur de Toulousain. Dans quelques mois il ne sera peut-être plus temps, et quel malheur! Daignez, Monsieur le maire, me pardonner ce langage. Je crois que c'est le sentiment du vrai et le désir du bien qui me l'inspirent¹⁴. »

Quant à la visite des Jacobins, voici le récit qu'en donne Cormier au maire:

«Je viens de visiter les Jacobins. J'en suis tout à la fois émerveillé et attristé. Quelles belles proportions! Quels précieux souvenirs! Quelles riches espérances! Mais aussi comme ces titres écrits sur les portes, comme ces destinations si diverses heurtent profondément quiconque a tant soit peu le sens des choses! Dans le grand réfectoire, des enfants qui apprennent à lire, et au fond une estrade de musiciens! Dans le chapitre, des enfants qui se préparent à une distribution de prix. Et dans l'église... rien! Elle est trop haute et trop grande pour qu'on ait pu l'utiliser en l'adaptant aux usages profanes<sup>15</sup>.»

<sup>&</sup>lt;sup>12</sup> ADT, CLC, IV, 212.

<sup>&</sup>lt;sup>13</sup> ADT, CLC, V, 107.

<sup>&</sup>lt;sup>14</sup> ADT, CLC, III, 445.

<sup>&</sup>lt;sup>15</sup> ADT, CLC, III, 445.

### Et, au prieur de Saint-Maximin André Pradel:

«Que l'église des Jacobins est belle, mais comme tout cela est triste maintenant! Dans le réfectoire est installée une école d'enfants, et au fond une estrade pour les concerts; dans le chapitre on fait des distributions de prix; les pompiers occupent le grand bâtiment. Puisse S. Thomas exaucer nos désirs et bénir nos démarches<sup>16</sup>.»

Sans entrer ici dans le détail complexe des négociations avec la Ville, les Dominicains pouvaient acquérir les bâtiments médiévaux (église, chapitre, réfectoire, cloître) ainsi que le grand bâtiment du XVIII° siècle pour une somme d'au moins 300.000 F, sinon de 350.000 F, dont le P. Cormier n'avait pas la moindre avance. Or l'église était à restaurer, et le grand bâtiment à amputer de la partie qui masquait la façade de l'église<sup>17</sup>. Cependant les frères pourraient se loger dans cette aile.

«Si nous gardons une partie de la grande maison, nous pourrions nous y installer. Le réfectoire ou le chapitre feraient une très jolie chapelle, et on réparerait la grande église peu à peu. Avec une pétition au ministre ou à l'empereur signée par nombre d'évêques, on obtiendrait probablement la restauration par l'État, puisque c'est un monument classé<sup>18</sup>.»

Il n'en reste pas moins que l'aile XVIII<sup>e</sup> siècle déplaisait au P. Cormier, en dépit de son utilité pour les Dominicains:

«Si ce n'était l'avantage d'avoir quelque chose tout fait, il vaudrait mieux que la grande maison tombât. Elle a l'air somptueux et est mal commode; c'est de la décadence religieuse. C'est la raison pour laquelle j'ai montré à M, le maire de la répugnance à l'acquérir. De plus, aux yeux du public une installation plus modeste serait bien plus édifiante<sup>19</sup>.»

Si au moins la partie de ce bâtiment qui masque la façade de l'église ne pouvait pas être démolie, «la faute commise par nos Pères à une époque de décadence deviendrait irréparable».

<sup>&</sup>lt;sup>16</sup> ADT, CLC, III, 447.

<sup>&</sup>lt;sup>17</sup> Cette partie-là n'a été démolie, lors de la restauration, qu'en 1964, pour dégager la façade de l'église.

<sup>&</sup>lt;sup>18</sup> ADT, CLC, IV, 88.

<sup>&</sup>lt;sup>19</sup> ADT, CLC, IV, 88.

«Le dit couvent [du XVIII°], œuvre moderne, masque la façade de l'église: nous nous engagerons, en achetant, à la démasquer par le moyen d'une démolition partielle.»

# La phase des démarches officielles

Avant toute demande officielle présentée au conseil municipal. deux questions préalables devaient être tranchées, concernant l'une les droits du diocèse. l'autre les droits de l'État sur l'église des Jacobins. En ce qui concerne le diocèse, il était prévu par la Ville que l'église serait rendue au culte en toute hypothèse, or elle avait été en 1792 affectée au diocèse, sinon comme église paroissiale. du moins comme oratoire d'une église paroissiale. Les Dominicains pourraient-ils en faire leur église conventuelle? Question qu'il fallait traiter avec l'archevêque, alors à Rome pour le Concile du Vatican, et que le conseil épiscopal devait trancher. Question sur laquelle l'accord fut obtenu aussitôt, sans aucune difficulté. Compte tenu de la fragilité de la position administrative des Dominicains, fragilité révélée crûment par le procès de la succession Lacordaire, le P. Cormier tenait à pouvoir se présenter comme appuyé par l'archevêque ou même comme agissant en qualité de mandataire de l'archevêque, bien entendu sans imposer aucune charge financière au diocèse.

En ce qui concerne les droits de l'État, la commune pouvait-elle aliéner un édifice classé monument historique? «S'il y a des démarches à faire à Paris pour faciliter la transaction, une commune ne pouvant rien aliéner sans le gouvernement, je m'y rendrai», écrit Cormier à Jandel le 9 janvier 1870<sup>20</sup>. Pour agir à Paris auprès des plus hauts échelons de l'administration, auprès du ministère intéressé, il obtient de Frantz Liszt, de qui il était connu comme organiste<sup>21</sup>, une lettre de recommandation à son gendre Émile Ollivier, ministre de la Justice et des Cultes, chef du gouvernement.

«J'irai à Paris pour y faire les démarches relatives à notre entrée en possession et à la restauration de l'église. C'est pour cela que j'ai besoin d'être fixé le plus tôt possible» écrit-il au maire le 4 février 1870<sup>22</sup>.

<sup>&</sup>lt;sup>20</sup> ADT, CLC, IV, 122.

<sup>&</sup>lt;sup>21</sup> Voir B. Montagnes, «Le goût du Père Cormier pour la musique», dans Mémoire dominicaine 18 (2004) 245-254, où sont publiées les lettres de Cormier à Liszt.

<sup>&</sup>lt;sup>22</sup> ADT, CLC, IV, 138.

Cormier profite d'une prédication à Orléans pour se rendre une première fois à Paris du mardi 15 février au vendredi 18, en fait pour rien, comme il l'explique à Jandel le dimanche 20.

«Le maire de Toulouse a donné sa démission; il n'y a pas non plus de préfet. Rien ne va et le conseil municipal n'a pas été saisi de notre demande. Je le regrette, mais je n'y puis rien. De là il suit que je n'ai rien fait à Paris. Je n'osais mettre au courant le P. provincial, il en eût peut-être parlé au P. Sicard, qui doit passer à Paris dans quelques jours. Puis les ministres sont écrasés de travail à cause des différentes interpellations qui se préparent. Enfin, n'ayant aucune délibération de la ville de Toulouse, c'était mettre la charrue avant les bœufs que de solliciter la sanction d'une convention encore problématique. J'aime mieux attendre que les données deviennent plus positives<sup>23</sup>.»

Second déplacement à Paris le dimanche 20 mars, depuis Toulouse où Cormier prêche le carême au couvent. De ce bref voyage de 48 heures, voici comment il rend compte au P. Jandel:

«Je dois vous avouer que bien que j'aie passé une nuit à Paris [chez É. Keller²⁴], je n'ai pas logé au couvent. Je craignais que mon apparition un dimanche, malgré ma station, ne provoquât des commentaires. Il paraît que précisément le lundi a eu lieu une réunion des prieurs et du provincial. Raison de plus pour m'applaudir de mon *incognito*. Autre trait de la Providence: en arrivant à Paris le dimanche matin, je vais, selon la convention, dire ma messe à N.-D. des Victoires à 7 heures; l'autel de S. Joseph était retenu pour le P. Didon, mais il n'est pas venu. Je n'ai donc pas eu l'embarras de lui expliquer le motif de mon voyage, et j'ai profité de l'autel qui lui était réservé. Le lendemain, j'ai célébré chez Keller.

J'ai eu très vite l'audience de M. É. Ollivier<sup>25</sup> grâce à la lettre de l'abbé Liszt et à la médiation de M. Keller, qui est tout disposé à continuer de s'occuper de l'affaire.

M. É. Ollivier m'a dit qu'en principe il n'avait aucune répugnance à voir la transaction se faire, mais qu'étant écrasé de besogne, il ne pouvait s'occuper des détails. Il m'a donné un mot pour M. le ministre des Beaux-Arts [Maurice Richard], que j'ai pu voir immédiatement. Il m'a dit aussi qu'il verrait la chose de bon oeil, mais que cela ne dépendait pas de lui seul. Il a déclaré que le classement de l'église et du cha-

<sup>&</sup>lt;sup>23</sup> ADT, CLC, IV, 153.

<sup>&</sup>lt;sup>24</sup> Émile Keller (1828-1909), grand défenseur des intérêts de l'Église, tertiaire dominicain, longtemps député du Haut-Rhin puis du territoire de Belfort.

<sup>&</sup>lt;sup>25</sup> Émile Ollivier (1825-1913), ministre de la Justice et des Cultes, chef du ministère. Il était marié à une fille de Franz Liszt.

pitre comme monuments historiques n'empêchait pas sa vente à des particuliers.

Le lendemain, j'ai vu M. Viollet-le-Duc, qui a été encore plus explicite. Il désire que la vente se fasse; il suffira que nous nous engagions à ne pas démolir ce qui est monumental et, si nous le restaurons, à laisser inspecter la restauration pour qu'on voie si elle est bien dans le style du monument. Il a ajouté que peut-être l'État nous viendrait en aide. Il m'a promis d'écrire à M. Esquié, architecte qui travaille à Toulouse sous ses ordres pour la restauration de Saint-Sernin<sup>26</sup>.

Ce M. Esquié est un des plus influents du conseil municipal, et je craignais que chez lui le démocrate ne l'emportât sur l'artiste. M. Viollet-le-Duc m'a dit qu'il allait le pousser à se montrer vrai libéral. "La liberté pour tous, pour les dominicains comme pour les autres, en ce qui ne gênera pas la liberté des voisins. Vous me dites qu'ils feront de la propagande, mais vous, n'en faites-vous pas? La liberté de la propagande doit être égale pour tous; tant mieux pour ceux qui seront plus habiles et qui réussiront mieux." J'espère que, s'il écrit dans ce sens, M. Esquié tiendra compte de son sermon, car il lui a des obligations. M. Viollet-le-Duc doit m'envoyer le devis de restauration des trois monuments: église, réfectoire et chapitre. Il croit que cela monterait à 300.000 fr. sans les vitraux et les peintures.

Maintenant nous allons présenter la demande au conseil municipal. C'est là le gros de l'affaire. Le reste me semble moralement assuré.

En résumé, mon voyage a été satisfaisant. J'en remercie Dieu et je vous prie de le remercier avec moi<sup>27</sup>.»

Une fois rentré à Toulouse Cormier confirme aussitôt ses démarches parisiennes par des missives destinées au ministre de l'Intérieur (Chevandrier de Valdrôme), à Viollet-le-Duc, à Émile Keller. Mais surtout, à destination du ministre (sans autre précision), Cormier a rédigé un mémorandum concernant le projet d'acquisition et de restauration des Jacobins, puis, à destination de ses interlocuteurs toulousains, un «rapport sur le couvent des Jacobins», soit trois rédactions successives du même document: le brouillon du mémorandum, le texte du mémorandum, le rapport définitif.

<sup>&</sup>lt;sup>26</sup> Jean-Jacques Esquié (1817-1884), architecte diocésain, architecte départemental, collaborateur de Viollet-le-Duc en qualité d'inspecteur des travaux de restauration de Saint-Sernin, élu conseiller municipal en 1869 sur la liste républicaine, opposé avec violence aux modérés et aux cléricaux.

<sup>&</sup>lt;sup>27</sup> ADT, CLC, IV, 199.

Voici l'argumentaire du P. Cormier en trois points d'après son rapport du 5 avril 1870 sur l'église des Jacobins:

«L'an 1230 fut posée la première pierre, le 22 octobre 1386 eut lieu la consécration solennelle; il y eut donc entre la pose de la première pierre et la consécration un espace de 156 ans.

Au point de vue religieux, il est urgent de rendre l'édifice au culte: 1° pour obéir aux vœux de la ville entière, dont le sentiment reli-

gieux doit être respecté par le conseil municipal;

2° par respect pour les nombreuses sépultures qui s'y conservent et pour lesquelles l'affectation de l'édifice à un usage profane serait comme un outrage;

3° à cause de la beauté de l'édifice et de son caractère grandiose; sans destination, il dépérit; destiné à un service civil, il est défiguré et il écrase tout ce qu'on veut y placer.

C'est grâce à cette beauté de l'édifice que le Bx Urbain V, pape français, lui destina les reliques de S. Thomas. Car, disait-il, "comme S. Thomas brille entre tous les docteurs par la beauté de son style et de ses sentences, cette église de Toulouse surpasse aussi en beauté toutes les églises des frères Prêcheurs, je la choisis donc pour S. Thomas".

Or cette église ne peut servir pour une paroisse, l'autorité archiépiscopale l'a reconnu, aussi elle appuie le présent projet. Desservi par quelques prêtres habitués, le monument ne vivra pas, mais végétera; il y faut une réunion de prêtres assez nombreux pour répondre à sa grandeur, et qui s'y dévouent au service du culte, non seulement par devoir, mais par amour pour le lieu et ses souvenirs. Les prêtres demandeurs auront certainement cet instinct et donneront au service de la grande église tout le dévouement qu'il réclame.

[Au point de vue intellectuel: la vocation culturelle et universitaire de Toulouse.] Toulouse, dépassée peut-être par d'autres villes du Midi pour le commerce, l'industrie, les agréments du séjour, peut et doit en quelque sorte se créer une mission d'honneur en ce qui regarde la culture intellectuelle. Sa position, son ciel, son passé glorieux l'invitent à ambitionner cette primauté. Pour cela, réunion des facultés dans un centre commun, agréable, paisible et respecté. Voir délibération du conseil municipal, 7 avril 1855 (il y a donc déjà 15 ans! c'était en avril, comme maintenant).

"Considérant qu'en rassemblant dans une enceinte unique et abritant en quelque sorte sous le même toit les interprètes de toutes les sciences divines et humaines, on fait profession à la fois d'un respect intelligent pour la science, de laquelle émanent les dons de l'esprit avec ses manifestations diverses, et l'on resserre les liens d'affinité qui les réunissent sans les confondre."

Or la vente projetée contribue à ce projet [d'un quartier universitaire]:

- 1° En assurant à la ville des ressources pour construire les facultés sur les terrains non vendus.
- 2° En réglant le tracé des rues qui doivent changer l'aspect de ce quartier en y facilitant la circulation et en y provoquant la construction de nouvelles maisons.
- 3° En donnant à ce quartier des écoles, par la présence de l'église rendue au culte et d'une société de prêtres tout dévoués à la jeunesse, un caractère de gravité et de moralité qui sera pour les parents un motif puissant d'envoyer de préférence leurs fils à l'université de Toulouse, puisqu'on pourra compter sur la force des études, augmentée par la réunion des facultés, et sur la fidélité des jeunes gens aux grands principes de la morale.
- 4° L'église restaurée se trouvera placée tout naturellement pour servir de *chapelle des facultés*, et la ville pourra stipuler le droit d'y faire les quelques cérémonies périodiques ou extraordinaires qui entrent dans le programme. [Le retour des reliques de S. Thomas dans l'église universitaire sera "pour le progrès des sciences un continuel encouragement et une continuelle protection". La restitution des reliques est indispensable: "sans elle le temple perd la moitié de son prestige et de sa raison d'être". L'église accueillera des "pèlerins venant de toutes les parties de notre Ordre".]
- 5° Enfin *la théologie de S. Thomas* se faisant remarquer par sa beauté rationnelle et sa modération, si le cours de théologie est établi à la faculté, on pourra, si on le juge à propos, en charger les prêtres associés. [La présence de nos "études générales de S. Thomas" attirera des professeurs et des étudiants de toutes les provinces de l'Ordre, d'Italie, d'Allemagne, etc.]

Ceci se rapprocherait du vœu formulé par le conseil municipal de 1855: "Le conseil émet le vœu que l'église soit desservie par les ecclésiastiques professeurs de la faculté de théologie, avec l'auxiliaire d'un nombre limité de jeunes prêtres qui seraient formés sous leur patronage au ministère de la prédication."

Au point de vue de l'art, l'oubli dans lequel le monument a été laissé constitue un malheur dont la portée augmente à mesure que l'édifice se détériore davantage; trop de fois on l'a reproché à la ville. Que si la pénurie de ses ressources excuse ce délaissement, il n'en saurait être la même chose des dégradations opérées par le génie militaire, qui a défoncé les voûtes des chapelles pour donner de l'air aux chevaux (ce qui n'a pas empêché la mortalité de sévir) et qui a supprimé les meneaux aux fenêtres, par égard peut-être pour le fourrage ramassé sous ces belles voûtes. Il y a donc là, comme le dit bien le conseil municipal de 1855 "une oeuvre de réparation", artistique en même temps que religieuse.

[Ces bâtiments peuvent retrouver âme et sens: "C'est en y faisant habiter l'étude, la prière, etc.; qu'on leur rendra leur véritable vie".]

Il n'est pas non plus indifférent aux beaux-arts de voir des hommes y travailler de leurs mains par amour de l'idéal: c'est ce que se proposent de faire les sociétaires<sup>28</sup>.»

Poussant sa logique jusqu'au bout, Cormier envisage même le couronnement du projet:

«Le 7 mars 1874 étant le 6° centenaire de la mort de S. Thomas, il serait désirable que, pour cette époque, soit la restauration de l'église, soit la construction des facultés fussent achevées, et que l'installation du culte et des cours se fît ainsi, à la suite d'une belle fête religieuse et civile, et de la translation des reliques de S. Thomas<sup>29</sup>.»

En somme, Cormier vise trois objectifs forts à l'horizon du 6° centenaire:

- 1. restaurer l'église pour y rétablir le culte;
- 2. y ramener les reliques de S. Thomas, dont on ferait le centre d'un pèlerinage;
- 3. y établir un enseignement de S. Thomas<sup>30</sup> en *studium gene-* rale qui attire des professeurs et des étudiants de toutes les provinces de notre Ordre.

Il ajoute même, en guise de corollaire, l'avantage d'être établis à côté des facultés, dans le quartier universitaire, l'église devenant église de l'Université, et s'il y a une faculté de théologie, sinon la collaboration, du moins l'émulation entre les enseignants.

Ce que Cormier n'a pas pu réaliser à Toulouse, c'est ce qu'il accomplira à Rome en 1909, en fondant l'Angelicum. Quant à l'achèvement de la restauration de l'église des Jacobins et au retour des reliques de saint Thomas, il faudra attendre un siècle encore, pour le 7° centenaire.

<sup>&</sup>lt;sup>28</sup> ADT, CLC, IV, 227-228.

<sup>&</sup>lt;sup>29</sup> ADT, CLC, IV, 191.

<sup>&</sup>lt;sup>30</sup> Une note du P. Cormier, non datée, mais destinée à appuyer les démarches, en fait mention aussi. «Les acquéreurs se chargeraient d'aplanir les difficultés que pourrait soulever, du côté du gouvernement, la vente d'édifices classés. Ils se constitueraient v.g. en société civile [Société civile de S. Thomas d'Aquin pour la restauration, la conservation et le service du monument des Jacobins] approuvée par Mgr l'archevêque et ayant pour but la restauration de l'église, sa conservation et son service, et l'enseignement théologique de S. Thomas.»

La personnalité du provincial Cormier révélée par la négociation

Dans cet *arduum negotium* les ennuis n'ont pas manqué, mais, si la négociation a échoué, ce n'est pas du fait du P. Cormier.

Les ennuis et les contrariétés n'ont pas manqué

Le mot ennui, qui est de Cormier, vient deux fois sous sa plume:

«J'offre [...] tous les petits ennuis que j'ai eus<sup>31</sup>. Si Dieu veut bien continuer à m'assister, je me sens disposé à en accepter la responsabilité et à en supporter les ennuis<sup>32</sup>.»

Ennui d'agir de loin, depuis Marseille, davantage par écrit que par contact personnel. Ennui de ne pas disposer à Toulouse d'un homme de confiance qu'il pourrait charger de certaines démarches (comme était d'abord André Pradel, mais ensuite élu prieur de Saint-Maximin).

Ennui surtout de se heurter au couvent de Toulouse, au mieux indifférent (nos Pères de Toulouse «ont considéré l'œuvre des Jacobins comme leur étant étrangère» 16 décembre 1869), au pire opposé aux projets du provincial quand celui-ci envisage soit de contracter une hypothèque sur la maison de la rue Vélane, soit de la vendre, afin de payer l'acquisition des Jacobins.

Ennui enfin de devoir faire face à l'instabilité politique qui règne à la mairie de Toulouse du fait de l'opposition à l'Empire.

D'autant plus remarquables sont la décision, l'efficacité, la rapidité dont il a fait preuve

Nous découvrons un homme résolu, fermement déterminé à conduire l'affaire à son aboutissement, prêt à prendre le risque d'un engagement financier considérable de 300.000 F, pris non à la légère et de manière inconsidérée, mais en connaissance de cause (il est fils de commerçants et connaît la valeur de l'argent).

«Le terrain de notre couvent de Marseille est peut-être la moitié moins grand et a coûté 450.000 F. La restauration de l'église serait au-

<sup>&</sup>lt;sup>31</sup> 1869, 6 décembre, à Pradel. ADT, CLC, IV, 75.

<sup>&</sup>lt;sup>32</sup> 1870, 12 janvier, à Jandel. ADT, CLC, IV, 124.

dessus de nos forces, mais comme elle est classée, on adresserait une pétition au ministre, en la faisant appuyer par les évêques, pour lui demander de prendre cette restauration sous sa protection<sup>33</sup>.»

«La grosse affaire est la restauration de l'église. Mais quant à l'engagement qui résulterait de l'acquisition, il ne serait pas exorbitant. Les immeubles actuels de la rue Vélane peuvent représenter 130.000 F; il y a 10.000 F en caisse (!); il resterait donc à peu près 200.000 F à répartir en annuités. Avec une bonne administration, on peut faire face à cette dette et aux constructions d'un couvent régulier<sup>34</sup>.»

Il mène en personne la négociation avec les deux conseillers de l'opposition, le professeur Gatien-Arnoult<sup>35</sup> et l'architecte Esquié, sans l'accord desquels le conseil municipal n'aurait pas consenti à la cession. Or ni l'un ni l'autre ne sont des bien-pensants favorables à un interlocuteur dominicain. Gatien-Arnoult qui lui dit: «Nous vous écorcherons le plus possible, mais le plus doucement possible<sup>36</sup>». Esquié, «ce radical profondément anticlérical» (Odile Foucaud) que Viollet-le-Duc doit pourtant sermonner<sup>37</sup>.

Autre signe d'efficacité, ce voyage à Paris qu'il n'hésite pas à entreprendre, en pleine prédication du carême, pour y rencontrer les ministres concernés et l'architecte Viollet-le-Duc.

Lui, qui se disait *cunctator*, c'est bien à contre-cœur qu'il est contraint de modérer son impatience et de temporiser devant les atermoiements de ses interlocuteurs de la Ville.

<sup>33 1869, 14</sup> décembre, à Jandel. ADT, CLC, IV, 85.

<sup>&</sup>lt;sup>34</sup> 1870, 9 janvier, à Jandel. ADT, CLC, IV, 121.

<sup>&</sup>lt;sup>35</sup> Adolphe Gatien-Arnoult (1800-1886), professeur de philosophie à la Faculté des Lettres, un des chefs du parti libéral à Toulouse, conseiller municipal pour l'opposition en 1865.

<sup>&</sup>lt;sup>36</sup> 1870, 9 janvier, à Jandel. ADT, CLC, IV, 122.

<sup>&</sup>lt;sup>37</sup> Le sermon de Viollet-le-Duc à Esquié est rapporté ainsi par Cormier: «Ce M. Esquié est un des plus influents du conseil municipal, et je craignais que chez lui le démocrate ne l'emportât sur l'artiste. M. Viollet-le-Duc m'a dit qu'il allait le pousser à se montrer vrai libéral. "La liberté pour tous, pour les Dominicains comme pour les autres, en ce qui ne gênera pas la liberté des voisins. Vous me dites qu'ils feront de la propagande, mais vous, n'en faites-vous pas? La liberté de la propagande doit être égale pour tous; tant mieux pour ceux qui seront plus habiles et qui réussiront mieux." J'espère que, s'il écrit dans ce sens, M. Esquié tiendra compte de son sermon, car il lui a des obligations,» 1870, 23 mars, Toulouse, à Jandel. ADT, CLC, IV, 198.

Non moins remarquable est l'ampleur de vue qu'il manifeste

Ramener saint Thomas parmi les siens, faire de son église-reliquaire un lieu de pèlerinage international, faire de son couvent un studium generale destiné à accueillir des Dominicains de l'Ordre entier, s'insérer dans un ensemble universitaire, sont des projets de grande envergure, qu'un esprit mesquin n'aurait même pas osé envisager.

Enfin le climat de prière (qui ne relève pas de la simple rhétorique pieuse, mais révèle la motivation la plus profonde)

Cormier n'a pas vécu cette négociation comme une simple affaire administrative: ses démarches baignent dans la prière et se placent sous le signe de S. Thomas d'Aquin. Une entreprise à mener in spem contre spem (Rm 4, 18), espérant contre toute espérance, à la manière d'Abraham<sup>38</sup>.

«Je recommande à vos prières toutes nos entreprises, spécialement celle du couvent Saint-Thomas à Toulouse, *qui me paraît bien belle*, si Dieu veut la bénir<sup>39</sup>.»

«Puisse S. Thomas exaucer nos désirs et bénir nos démarches<sup>40</sup>.» «*Ne disons rien* et prions. J'offre à S. Th[omas] dans ce but tous les petits ennuis que j'ai eus<sup>41</sup>.»

«Je vous prie, mon Rme Père, de recommander cette affaire aux âmes intérieures que vous connaissez. J'aurais une grande consolation à la voir réussir et j'irais quêter, au besoin, jusqu'en Amérique, mais fiat voluntas tua<sup>42</sup>.»

«Tout ceci est encore appuyé sur de simples conjectures, mais ce sont des débuts meilleurs qu'il n'y avait lieu de l'attendre. Le Seigneur est assez bon pour nous faire réussir. Ce sera bien *Domine opus tuum*. [Hab 3, 2]<sup>43</sup>»

«Vous allez rire de ce que je parle de tout cela comme si cela était, mais Dieu est assez bon pour réaliser ce rêve. Cependant je ne le lui demande pas; j'ai même peur de m'y complaire<sup>44</sup>.»

<sup>&</sup>lt;sup>38</sup> 1868, 3 novembre, à Pradel. ADT, CLC, III, 235; 1869, 18 novembre, à l'archevêque de Toulouse. ADT, CLC, IV, 57.

<sup>1869, 21</sup> mai, Saint-Maximin, à Jandel. ADT, CLC, V, 106.

<sup>40 1869, 11</sup> août, Toulouse, au prieur de Saint-Maximin. ADT, CLC, III, 447.

<sup>41 1869, 6</sup> décembre, Toulouse, au prieur de Saint-Maximin. ADT, CLC, IV, 74.

<sup>&</sup>lt;sup>42</sup> 1869, 20 décembre, Toulouse, à Jandel. ADT, CLC, IV, 94.

<sup>43 1869, 14</sup> décembre, Toulouse, à Jandel. ADT, CLC, IV, 86.

<sup>44 1869, 16</sup> décembre, Mazères, au prieur de Saint-Maximin. ADT, CLC, IV, 87.

### Persévérer en dépit des ennuis et des atermoiements

«Quant à la substance de l'œuvre, je crois toujours aussi que si le conseil municipal l'accepte dans les termes de nos négociations préliminaires, elle est très belle et très faisable. Et si Dieu veut bien continuer à m'assister, je me sens disposé à en accepter la responsabilité et à en supporter les ennuis<sup>45</sup>.»

«Les moments de la Providence ne sont pas encore venus. Il faut savoir attendre et s'abandonner<sup>46</sup>.»

«L'affaire des Jacobins ne marchera pas si vite, à moins que Dieu ne l'accélère. Je crois donc qu'il n'y a pas d'autre moyen que de temporiser. Le bon Dieu le permet pour mortifier une certaine impatience que j'avais de conclure, et peut-être aussi parce que dans quelques mois nous serons mieux prêts<sup>47</sup>.»

«Vu ces réflexions et l'entente des membres de l'opposition qui, en toute question, votent comme un seul homme, j'ai jugé bon de surseoir. Cela a l'avantage de mortifier mon désir naturel, ce qui est très bon<sup>48</sup>.»

# Plus surprenant encore l'effacement dont Cormier fait preuve en 1890

En effet, quand Cormier publie en 1890 la Vie du Père Jandel, il attribue humblement tout le mérite de l'affaire des Jacobins au maître général:

«Une fois la province de Toulouse restaurée, avec tous ses droits et privilèges, le P. Jandel fit d'actives démarches pour lui faire restituer son ancienne église dite des Jacobins. C'était moins pour son ampleur et sa beauté que dans le regret de voir sans honneur et sans gloire ce sanctuaire si longtemps vénéré, et dans l'espoir d'amener, comme conséquence, la réintégration des reliques de saint Thomas, confiées depuis la Révolution à l'insigne basilique de Saint-Sernin. Mais ses efforts furent inutiles<sup>49</sup>.»

<sup>45 1870, 12</sup> janvier, Marseille, à Jandel. ADT, CLC, IV, 124.

<sup>&</sup>lt;sup>46</sup> 1870, 9 avril, Toulouse, à Pradel. ADT, CLC, IV, 236.

<sup>&</sup>lt;sup>47</sup> 1870, 14 avril, Toulouse, à Jandel. ADT, CLC, IV, 242.

<sup>48 1870, 26</sup> avril, Dax, à [Fiot]. ADT, CLC, IV, 248.

<sup>&</sup>lt;sup>49</sup> H.-M. Cormier, Vie du Révérendissime Père Alexandre-Vincent Jandel, soixantetreizième maître général des Frères-Prêcheurs, Paris 1890, p. 392-393.

#### Pour conclure:

Si la négociation a échoué, ce n'est pas du fait du Père Cormier, c'est qu'en définitive la Ville a disposé de l'ensemble conventuel des Jacobins pour le lycée. Aussi le dernier mot (dont on jugera de sa vérité) doit-il revenir au Père Cormier:

«Il faut encore un bon mois avant qu'on sache la tournure que les démarches doivent prendre [c'était au début de 1870]. Mais dussent-elles ne pas aboutir, je ne regretterais ni mon temps, ni ma peine, ni même les contrariétés que j'ai rencontrées, car je suis sûr que S. Thomas nous rendra cela d'une manière ou de l'autre<sup>50</sup>.»

<sup>&</sup>lt;sup>50</sup> 1870, 1<sup>er</sup> janvier, Bordeaux, à Ligiez. AGOP, copie dactylographiée versée au procès pour la béatification.